



Les inscriptions

Du 20 janvier au 20 mars

Vous venez d'avoir votre bac et souhaitez continuer vos études en métropole ? Vous devez vous inscrire sur le portail www.admission-postbac.fr. (APB)

Une démarche unique pour vous porter candidat. Elle se décompose en 4 grandes étapes :

✓ **votre inscription Internet**

**Date limite
20 mars**

✓ **la constitution et l'envoi de vos dossiers « papier » de candidature**

**Date limite
2 avril**

✓ **votre réponse aux propositions d'admission***

**à partir du
8 juin**

✓ **l'inscription administrative dans l'établissement selon leur calendrier**

*(en l'absence de propositions, s'inscrire à la **procédure complémentaire** ouverte du **26 juin au 15 septembre** pour postuler sur les places disponibles)

• Formations pour lesquelles la candidature sur le portail est obligatoire :

Lycée : **ABTS/BTSA – DMA – ÖVÜÁ-ÁT ÔÁ-ÁT ÔÉ-ÁÁ ÖÚÖÜÁ-ÖÚÖÜÁ-DCG**

Université : **DEUST – DUT – Licences – PACES**

Certaines écoles spécialisées : **Études de santé – Secteur paramédical – Secteur social – Formations d'ingénieur – Ecoles de commerce – Ecoles d'Architecture – Ecoles supérieures d'arts – CPES .**

Vous retrouverez sur le site APB, des informations sur ces formations.



Pour certaines formations, les inscriptions se font hors portail admission postbac. Renseignez-vous directement auprès des écoles que vous souhaitez intégrer.



Les bourses

Vous pouvez bénéficier de bourses et de prêts étudiant, selon différents critères d'attribution.

Renseignez-vous auprès de votre province !

• **Province Sud** (Août à Septembre)

**Bureau d'Information et d'Aide aux Etudiants BIAE
Direction de l'Éducation de la Province Sud**

55, rue Georges Clémenceau – Nouméa

☎ 20 49 68 / 20 49 46 ☎ 20 30 23

✉ des.bourses.etudiants@province-sud.nc

🌐 www.province-sud.nc

(rubrique « Démarches & services - Dispositifs Enseignement »)

• **Province Nord** (Juillet à Octobre)

**Direction de l'enseignement, de la Formation et de l'Insertion de la Jeunesse (DEFIJ)
-> Service des Bourses**

Hôtel de la Province Nord – ☎ 47 72 27 ☎ 47 72 31

✉ defij-etudiant@province-nord.nc

Antenne de la province Nord

10 rue Georges Clémenceau – Nouméa

☎ 25 32 98 ☎ 28 19 13

🌐 www.province-nord.nc

(rubrique « Vivre / Enseignement / Etudiants »)

• **Province Iles Loyautés** (Juillet à Septembre)

Direction de l'Éducation, de la Formation, de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (DEFIPE)

Lifou ☎ 45 52 20 ☎ 45 52 25

Délégation de la Province des Îles – Services Etudiants

10 rue G. Clémenceau Nouméa – ☎ 28 18 26 ☎ 28 06 00

✉ c-wamo@loyalty.nc

🌐 www.province-iles.nc/plan-du-site

(rubrique « Enseignement Jeunesse/ Bourses »)



Les bourses

• **Le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie**

**Direction des Ressources Humaines de la Fonction Publique
DRHFPNC**

Service du recrutement, de l'emploi et de la formation
18, avenue Paul Doumer - Nouméa

☎ 25 61 33 ☎ 25 62 58 ✉ drhfpnc@gouv.nc

🌐 www.drhfpnc.gouv.nc

(rubrique Recrutement)

✓ **BOURSES avec AFFECTATION SPECIALE**

(Fin Avril à Fin Mai)

**DFPC - Direction de la Formation Professionnelle Continue
Section Accompagnement des parcours Individualisés**

19, avenue du Maréchal Foch - Nouméa

☎ 26 65 00 ☎ 26 65 01 ✉ api.dfpc@gouv.nc

🌐 www.dfpc.gouv.nc

(rubrique Accès thématiques/Parcours Individualisés)

✓ **Bourses Territoriales de Formation** (Mars à Avril)

• **Les bourses d'Etat**

Si vous souhaitez faire une **demande de bourse** et/ou de **logement universitaire**, vous devez remplir un dossier social étudiant (D.S.E.) sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> du **15 janvier au 31 mai**, en début d'année avant la rentrée universitaire.

• **Les bourses du Ministère de l'Agriculture**

Direction du service d'état, de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement 209 rue A.Bénébig - Haut-Magenta ☎ 23 24 30

✉ sfd.nouvelle-aledonie@educagri.fr OU suivi-etudiant@dafe.nc

Les dossiers sont à retirer dès **le mois de juin** après confirmation de votre inscription dans l'établissement demandé.

🌐 www.fomagri.nc

Pour obtenir d'autres informations sur les dispositifs existants, contactez :



GIP Formation Cadre Avenir

16, rue D'Austerlitz - 1er étage – Nouméa

🌐 <http://www.gip-cadres-avenir.nc>

➔ **Programme Cadres Avenir** ☎ 24 64 44

➔ **Après-Bac Service** ☎ 24 64 48

✉ formation-cadres-avenir@nouvelle-caledonie.gouv.fr

➔ **Passeport Mobilité** ☎ 26 56 30

✉ passport.mobilite@ac-noumea.nc



Le logement

Demande de logement en même temps que la bourse d'Etat.

Site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

**Saisie du dossier social étudiant
du 15 janvier au 31 mai**

Types de logements proposés par le CROUS

• **Résidences universitaires traditionnelles** : Elles donnent droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS).

• **Résidences conventionnées** : Elles donnent droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL).

Sites internet utiles :

_ **Aides ALS/APL** www.allocation-caf.com/

_ **Maison de la Nouvelle-Calédonie** www.mncparis.fr/etudiants/logement

_ **CIO** <http://cio.ac-noumea.nc/> : rubrique « Bourses et logement », un choix de sites à consulter (www.cidj.com ; www.unme-asso.com...), regroupant les différentes offres de logements étudiants (chez l'habitant, en co-location...).



La santé

Avant le départ, se renseigner auprès de la CAFAT

☎ 25 58 14 🌐 www.cafat.nc

Une fois sur place...

S'inscrire avec son numéro INSEE auprès du service de la scolarité de l'établissement qui délivre la carte d'étudiant

=> Choisir une mutuelle qui gère la sécurité sociale des étudiants (la part obligatoire) et la part complémentaire (comme une mutuelle traditionnelle).

=> www.lmde.com ; www.emevia.com ; www.ameli.fr ...



Documents à emporter

En métropole, vous devrez effectuer différentes démarches pour lesquelles des documents vous seront demandés.

- L'original de votre **relevé de notes au bac** et de votre **diplôme** ainsi que des copies.
- Des copies de votre **livret de famille** ou des extraits d'acte de naissance.
- Si vous êtes mineur(e)s, plusieurs exemplaires **d'une autorisation parentale à poursuivre ses études** en métropole.
- Des copies de la **déclaration des revenus** de vos parents et leur avis d'imposition.
- Un **certificat médical récent** et votre **carton de vaccination** à jour.
- Votre **carte d'identité** et passeport à jour.
- Un **certificat de situation militaire** ou de recensement (participation à la Journée Défense Citoyenne)
- Pour le logement et en ce qui concerne la personne se portant garant, une copie de **sa pièce d'identité** et de **ses 3 derniers bulletins de salaires** et de son **avis d'imposition**.



Ne donnez aucun original !



Pour vous accompagner

LA MAISON DE LA NOUVELLE CALEDONIE aide et accompagne les étudiants sur le territoire métropolitain. Service Étudiant-Formation-Jeunesse : Accueil, information et conseil personnalisé, aide au logement et aux procédures administratives, centre de ressources multimédia. Service social (aide pour les malades évacués ou calédoniens en difficulté).

www.mncparis.fr/

Des guides sont à votre disposition au CIO



Faire ses études en métropole

C.I.O de Nouméa
✉ 10 rue Georges Baudoux
BP 500 - 98845 Nouméa Cedex

☎ **27-53-28**



cio@ac-noumea.nc

<http://cio.ac-noumea.nc/>